PAYS LANDERNEAU DAOULAS

PLUi de la Communauté d'Agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas

Commune de Saint-Divy

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE (SUP)

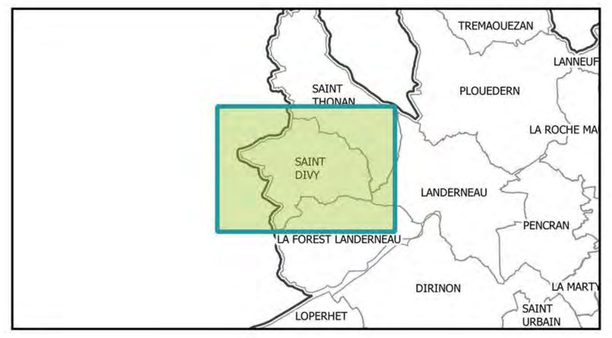

ÉLABORATION DU PLUi
PLUi arrêté en Conseil de Communauté du 6 février 2019
PLUi approuvé en Conseil de Communauté du 28 février 2020
PLUi rendu exécutoire le 8 juin 2020

MISE À JOUR N°1 DU PLUi
Arrêté du 15 mai 2020

MISE EN COMPATIBILITÉ N°1 DU PLUi
Arrêté préfectoral du 31 mai 2022

MODIFICATIONS N°1 ET N°2 DU PLUi
Approuvées en Conseil de Communauté
du 26 septembre 2024

N

1:5000

LEGENDE

AC1_ Protection des Monuments Historiques
- Classé (donnée surfacique)
- Inscrit (donnée surfacique)
- ★ Classé
- ☆ Inscrit

AC2_ Protection des sites et monuments naturels
- Classé
- Inscrit

AS1_Conservation des eaux potables et minérales
- Périmètre de protection immédiate
- Périmètre de protection éloignée
- Périmètre de protection rapprochée

EL11_ Interdiction d'accès voie express et déviations
- Interdiction d'accès voie express et déviations

I1_ Maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz
- Maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz

I4_ Protection des lignes électriques
- Hors tension
- Poste 063 kV
- Poste 225 kV
- Poste 400 kV
- A063
- A225
- A400
- S063
- S225

PT3_ Protection des Réseaux de Télécommunication
- Zone d'exploitation

T4_ Servitude aéronautique de balisage
- Balisage

T5_ Servitude aéronautique de dégagement (protection)
- Zone maximale de dégagement

T7_ Servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement
- Zone de protection